

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET L'EXPLOITATION DU CENTRE
DE VOL A VOILE DU PAYS DE FAYENCE**

Siège : Mairie de FAYENCE 83440

Tél. 04 94 85 93 86

**PROCES VERBAL
COMITÉ SYNDICAL DU 07 MARS 2017**

Etaient présents : Madame Eliane FERAUD (Déléguée de la Communauté de Communes), Messieurs Jean-Luc FABRE (Délégué de Fayence), , René UGO (Délégué de la Communauté de Communes), Camille BOUGE (Délégué de Tourrettes) et Michel RAYNAUD (Délégué de Tourrettes).

Etaient absents/excusés : Madame Françoise DUMONT (Déléguée du Département), messieurs François CAVALLIER (Délégué du Département) et Michel LEGUERE (Délégué de Fayence) – Procuration à M. Jean-Luc FABRE.

Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 14 février 2017

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 14 février 2017 qui, n'appelant pas de remarques particulières, est adopté A L'UNANIMITE.

1. Budget Primitif 2017

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif 2017 tant en dépenses qu'en recettes. Après avoir examiné les différents articles et les annexes budgétaires, il propose au Comité de voter et arrêter le budget par chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Les dépenses et les recettes proposées pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget s'équilibrent comme suit :

➤ Section de fonctionnement :		
- Total des recettes	:	46 915.86€
- Total des dépenses	:	46 915.86€
➤ Section d'investissement :		
- Total des recettes	:	103 432.17€
- Total des dépenses	:	103 432.17€

Le conseil syndical est invité à procéder au vote du budget au niveau des chapitres pour la section d'investissement et au niveau des chapitres également pour la section de fonctionnement.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les propositions de budget primitif 2017 présentées ci-dessus,
- VOTE par chapitre le budget précité, avec détail des opérations pour information pour la section d'investissement.

2. Etat de répartition des participations pour l'année 2017

Dans le cadre du budget primitif 2017, Monsieur le Président soumet au vote du Comité Syndical les montants des participations du Département du Var, de la Communauté de Communes du Pays de Fayence et des Communes de FAYENCE et TOURRETTES pour l'année 2017, comme suit :

➤ Montant des participations au fonctionnement 2017 :		
- Département du Var (25%)	:	449.88€
- Communauté de Communes du Pays de Fayence (25%)	:	449.88€
- Commune de FAYENCE (25%)	:	449.88€
- Commune de TOURRETTES (25%)	:	449.88€
➤ Montant des participations à l'investissement 2017 :		
- Département du Var (25%)	:	2 000.12€
- Communauté de Communes du Pays de Fayence (25%)	:	2 000.12€
- Commune de FAYENCE (25%)	:	2 000.12€
- Commune de TOURRETTES (25%)	:	2 000.12€

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le montant des participations, du Département du Var, de la Communauté de Communes du Pays de Fayence et des Communes de FAYENCE et TOURRETTES pour l'année 2017, présentées ci-dessus.

3. Loyer de l'A.A.P.C.A

Monsieur le Président soumet au vote du Comité Syndical le maintien du loyer de l'A.A.P.C.A à 10 533.81€ pour l'année civile 2017, conformément aux indices suivants :

- Loyer 2016 : 10 533.81€
- IRL 2^{ème} trimestre 2016 = 125.25 / IRL 2^{ème} trimestre 2015 = 125.25
- Loyer 2017 : 10 533.81€

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau montant du loyer de l'A.A.P.C.A de 10 533.81€ pour l'année 2017, payable semestriellement à terme échu,
- PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017 à l'article 752.

4. Rétrocession d'une partie du chemin de l'aérodrome sud, dans la partie haute, à la commune de Tourrettes – modification de la délibération du 16.02.2016

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 16 février 2016 :

- autorisant la prolongation de la route communale chemin de l'Aérodrome nord qui aboutit à proximité du terrain de BMX, afin de relier au chemin de la Grande Bastide venant de l'est ;
- autorisant la communalisation du chemin de l'Aérodrome sud dans la partie haute, depuis l'entrée du lotissement (parcelle K617) jusqu'au chemin de la Grande Bastide.

Par délibération du 14 novembre 2016, la commune de Tourrettes a uniquement autorisé la prolongation de la route communale chemin de l'Aérodrome nord, mais n'a pas donné suite à la proposition de communalisation du chemin de l'Aérodrome Sud.

Il conviendrait donc de modifier en ce sens la délibération prise par le Syndicat Mixte.

Monsieur BOUGE propose de représenter cette communalisation du chemin de l'Aérodrome Sud lors d'un prochain conseil municipal.

Le Président retire ainsi du vote de l'assemblée le projet de délibération prévu pour cette modification, la délibération du 16 février 2016 restant applicable en l'espèce.

5. Questions diverses

- Financement de l'Ecole départementale :

Le Président de l'AAPA, M. CHIOCCI, présente aux membres de l'assemblée les résultats financiers de l'école départementale de voile et notamment son déficit annuel de 7 500€ pour un coût global de 15 000€ par an pour 15 élèves. Il demande ainsi une aide financière du syndicat mixte.

Les membres présents soulèvent la difficile augmentation des participations des 4 membres du Syndicat Mixte dont les budgets sont de plus en plus sollicités et proposent unanimement que la gratuité de cette école ne soit plus la règle et que les élèves participent à leur propre formation.

- Implantation d'une antenne FREE

Monsieur le Président rappelle le projet d'implantation d'une antenne GSM par FREE et informe l'assemblée de l'avancée du dossier.

Etant toujours en attente de la validation technique de cette implantation, le contrat de location proposé par FREE au Syndicat Mixte sera mis à l'ordre du jour d'un prochain comité syndical.

- Réunion du 1^{er} mars avec la DGAC

Suite à la réunion du 1^{er} mars dernier avec les représentants de la DGAC, Monsieur BOUGE fait part de sa déception quant à l'inaction de la DGAC pour mettre fin aux nuisances causées par les avions de voltige sur la zone de St Paul.

Le Président propose ainsi que la Communauté de Communes du Pays de Fayence et/ou que chacune des communes concernées par cette zone de voltige délibèrent pour en demander la suppression en raison des nuisances occasionnées, d'autant plus que cette zone de St Paul est totalement incohérente au regard du Plan d'Exposition au Bruit en préparation.

Seule subsisterait la zone de voltige au-dessus du lac de St Cassien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

Le Président,
Jean-Luc FABRE

